

ATEX

•—————• **NIVEAU 0**

ATEX NIVEAU 0

Personnel interventions ou circulant
en zone ATEX (atmosphère explosive)



PUBLIC

Toute personne majeure
intervenant en zone ATEX



STAGIAIRES

10 stagiaires



DURÉE

1/2 journée



LIEU

Chez l'un de nos partenaires certifiés et enregistrés en tant
qu'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels.



PREREQUIS

- Aucun



HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont
invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de
suivre la formation et éventuellement l'orientation vers un de nos partenaires.



OBJECTIFS

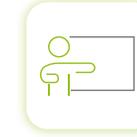
Être capable de :

- **Informier / sensibiliser** les différents intervenants des risques liés à la présence d'atmosphères explosives.
- **Intervenir** dans une zone à risque d'explosion en respectant les règles de sécurité.
- **Définir** les moyens et les conditions d'intervention du personnel de niveau 0.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), le formateur, technicien expérimenté dans le domaine de prévention des risques liés à la présence d'atmosphères explosives, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.



FORMATEUR

- Formateur et technicien expérimenté dans le domaine de prévention des risques liés à la présence d'atmosphères explosives.



MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation avec des capacités d'accueil supérieures ou égales à 12 stagiaires, équipées de tableaux blancs, PC et vidéoprojecteurs.



METHODE D'EVALUATION

- Evaluation théorique sous forme de QCM.
- Evaluation Pratique sous forme d'observation du formateur.



SANCTION

- Les acquis sont évalués sous forme de QCM.
- Une attestation est remise au stagiaire.



TARIFS

- En inter à partir de 140 € HT
- En intra : à partir de 140 € HT

CONTENU DE LA FORMATION

- **Présentation** : Objectif global de la formation – Généralités – Les accidents
- **La législation** : Responsabilités – Application des textes – Article R.4227-49 du Code du Travail.
- **Généralités sur les zones explosives** : Mécanisme de l'explosion – Atmosphères explosibles gazeuses et poussiéreuses.
- **Directive européenne ATEX 2014/34/UE directive 1999/92/ce et textes de transposition** :
Domaine d'application de la directive – Classification des équipements en groupes et catégories – Exigences essentielles de sécurité – Marquage – Procédures d'évaluation de la conformité – Documents liés à la directive – Niveau de protection des équipements de travail – Dispositions particulières pour les équipements de travail – Prescriptions minimales de sécurité – Mesures organisationnelles – Mesures de protection contre les explosions.
- **Les matériels utilisables en zone ATEX** : Marquage. Règles associées aux modes de protection.
- **Intervention en zone ATEX** : Règles d'intervention en ATEX. Obligations et responsabilités du personnel d'encadrement analyse des risques préalables aux interventions.

Contrôle des connaissances : Contrôles théoriques et pratiques des connaissances.

• Merci !

PILOCAP! FORMATION

Notre actualité

formation-pilocap.fr

